

## Délibération du conseil d'administration n°2023/056

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 relatif à la COMUE « Université de Toulouse » (UT),

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de l'Université de Toulouse,

Considérant que 36 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2023

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 36 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

### DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 13 octobre 2023.

Toulouse, le 8 décembre 2023

Le Président de l'Université de  
Toulouse

  
Michael TOPLIS



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE**  
**DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023**  
Faculté de santé

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS :**

	<i>Présent /Absent/Excusés</i>	A reçu procuration de
<b>Président du Conseil d'administration</b>		
Michael Toplis	P	N. Pellefigue
<b>Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs</b>		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	E	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	E	
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	C. Jean-Amans
GUILLET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	E	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	P	X. Bioy
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	F. Benoit-Marquié
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	P	M. Pouzenc
<b>Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs</b>		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	P	C. Crespy
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	E	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	E	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	N. Marengo
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	E	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	V. Marin
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	E	
<b>Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT</b>		
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	B. Darboux
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	R. Guilet
MARENGO Naïma (l'UT avec la FSU)	E	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	P	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	J. Eynard
<b>Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT</b>		
BEDEL Quentin (Union Etudiante pour l'UT)	P	
LE COQ Jean (AGEMP et E=MC2 – titulaire)	P	
BRUNETTA Clément (AGEMP et E=MC2)	P	
MONTAZAUD Raphaël (Union Etudiante pour l'UT)	P	
NAMMOUR Gautier (Union Etudiante pour l'UT)	P	
KASK Eloïse (AGEMP et E=MC2)	P	
<b>Personnalités qualifiées</b>		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	P.-B. Joly
BAIG Thierry (ADEME)	A	

BOURDIN Frédéric (DRAC Occitanie)	E	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	
CAVAILLÉ Jacques (Inserm)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	
FERRAND Bernard (Rodez Agglomération) – titulaire	P	F. Bourdin
JOLY Pierre-Benoît (INRAe)	E	
LEFEBVRE Jean-François (CHU)	A	
MERE Jocelyn (CNRS)	P	J. Cavallé
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	

**Membres avec voix consultative**

Nathalie MERCIER (Rectorat)	P	
Cécile FROMION (AC)	P	

**Invités permanents**

BLONDIN Agnès (ENSArchi)	P	
BROTO Jean-Marc (UT3)	A	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
DELPECH Bernard (Grand Cahors)	P ne vote pas ; titulaire présent	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
DUSSART Colomba, DGS Adj. et Resp. SAJI (UT)	P	
EYCHENNE Noémie (SAJI)	P	
FARENC Christelle (INUC)	A	
FOURQUET Jean-Pierre (ENIT)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	P	
JANKOWIAK-GRATTON Odile (DGS – UT)	P	
KENFACK Hugues (UT1C)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LESBRE Olivier (ISAE-Supero)	A	
LOSCERTALES Axel (vice-président étudiant)	P	
LORIDAN Baudrier Audrey (IMT Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (vice-président Formation)	P	
RAQUET Bertrand (INSA)	A	
RASS-MASSON Lukas (vice-président R et TI)	P	
SANS Pierre (ENVT)	A	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
XUEREB Catherine (Toulouse INP)	A	

**Invités occasionnels**

COLIN Catherine (DRDV-EDT)	P	
LEYRONAS Christophe (DFVE)	P	
ARCHAMBAULT Aude (SAF)	P	
DESJOURS Lucie (SIMPPS)	P	
DOREMIEUX Arnaud (SPMG)	P	
QUEULIN Béatrice (SRH)	P	

## Introduction

Lecture des procurations = 23 présents et 14 représentés => 37

### 0. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 30 juin 2023

Remarques de forme de S. Laval à reprendre

Vote : Approuvez-vous le CR du conseil d'administration du 30/06/2023 ?

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

**JL Rols** : demande que lorsqu'il y a des compléments de documents après diffusion de l'invitation, soit envoyé un message pour préciser ce qui a été ajouté.

## CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

### 1. Actualité de l'Université de Toulouse

*Mike Toplis (président de l'UT) – cf PWP présenté en séance*

**Point sur la trajectoire institutionnelle de l'UT.**

**M. Toplis** : propose au conseil d'administration de mettre en place un sous ensemble du conseil d'administration constitué en GT avec des élus : 2 du collège A, 2 du collège B, 2 du collège C, 1 élu du collège D

**S. Laval** : il serait intéressant que toutes les tendances du conseil d'administration soient présentes.

**M. Toplis** : oui, il faudra un respect des listes.

**JL Rols** : comment ce travail sera alimenté en amont ? Par le passé on a eu la proposition de réunir les élus du conseil d'administration sur les questions budgétaires. Pourquoi ne pas le faire aussi pour ce type de sujet ?

**M. Toplis** : travailler à 28 est-ce le bon format ? Il pensait que cela serait plus lourd.

**JL Rols** : quand on a fait un conseil d'administration en visio avec les élus on n'a jamais été 28 et toutes les tendances du conseil d'administration sont généralement représentées.

**M. Toplis** : le but recherché est l'efficacité. On peut tenter un format plus élargi et un noyau émergera peut-être.

**B. Ferrand** : on peut garder ce groupe restreint en disant que c'est ouvert aux membres du conseil d'administration qui souhaitent venir.

**M. Toplis** : l'essentiel est d'identifier quelques animateurs identifiés afin d'impulser une vraie capacité de réflexion. Même s'il faut chercher des relais privilégiés, on peut tout à fait partir sur l'ensemble du groupe des élus du conseil d'administration et on verra ensuite.

**P. Piera** : faut-il élargir le GT au directoire ?

**M. Toplis** : le président d'UT peut faire une partie du relai auprès du directoire. Toutefois, il rappelle qu'au conseil d'administration de l'UT, les chefs d'établissement sont invités permanents donc, en formation CA, sur ce sujet, on peut leur demander de venir se joindre à la discussion et ce serait le lieu pour se rencontrer.

**E. Garnier** : on peut en effet créer une rencontre sous un format avec le directoire s'il est d'accord. Il sera intéressant aussi de prévoir une information entre le directoire et le GT, direct ou indirect.

**S. Laval** est favorable à la proposition de JL Rols et à celle de P. Piera sur l'échange entre le conseil d'administration et le directoire. Il ne faut pas être dans une logique descendante mais plutôt de dialogue.

**M. Toplis** : il entend une appropriation du sujet par le conseil d'administration collégalement et non à travers quelques représentants. Il entend aussi la demande d'un cadencement du travail : que fait-on et dans quel ordre ? Cela l'intéresse d'avoir un échange avec les élus du conseil d'administration indépendamment des chefs d'établissement. Il faut donc poser une série de rencontres à géométrie variable en recherchant un cercle vertueux. En se faisant élire au conseil d'administration de l'UT les élus ont fait le choix de s'y intéresser et d'y être acteurs.

**JL Rols** : quel est le rôle du sénat qui représente aussi les établissements par le scrutin indirect ?

**M. Toplis** : dans son schéma, les questions du « contenant » (volet institutionnel) relèvent du périmètre du conseil d'administration qui doit s'approprier le sujet. Le sénat travaille plutôt sur la question du « contenu ».

⇒ *Il va proposer une série d'échanges et de rencontres avec des géométries variables (GT des présidents ; GT CA) On peut organiser en visio*

**M. Toplis** : rappelle que nous avons un potentiel hors norme. Les nombreux succès des dernières années en témoignent. Il convient maintenant de les mettre en cohérence en travaillant sur le contenu de l'UT. Les vice-présidents ont un rôle important à jouer en la matière et il a demandé aux vice-présidents de travailler avec les acteurs de terrain.

**S. Laval** : qui sont les acteurs de terrain et comment se fait la consultation sachant que beaucoup de membres de cette communauté se sentent éloignés de la réflexion sur l'UT ou des projets ?

**M. Toplis** : remercie pour cette question car c'est au coeur de la réflexion. Par exemple, sur les pôles de recherche, on peut demander d'identifier une personne par pôle qui s'impliquerait sur les questions internationales, une qui s'impliquerait sur les SAPS, etc. Il est conscient que l'UT ne touche pas les gens sur le terrain et c'est ce qui motive sa démarche.

**E. Garnier** : indique que dans son établissement elle constitue un GT au sein du conseil d'administration pour permettre de se dire les choses de façon plus souple (il est ouvert à tout le périmètre du conseil d'administration). Chaque membre représente un collectif et aurait une vocation à animer leur collectif. Ce serait bien de pouvoir faire la même chose à l'UT. Au lieu de prendre des collèges, elle suggère plutôt des listes.

**M. Toplis** : il imaginait qu'il y aurait naturellement une représentation équilibrée des collectifs. Il revient sur cette idée que le terrain se trouve éloigné de l'UT et pour lui c'est un enjeu : il faut mettre l'UT en visibilité pour que chacun s'approprie les sujets (ce n'est pas quelque chose de concurrent avec ce qui existe dans les établissements) et voir comment cela contribue à un tout qui est l'UT.

**JL Rols** : les acteurs qui participent aux appels à projets de l'UT savent ce qu'ils font et en sont satisfaits.

**M. Toplis** : TIRIS en est un bon exemple. Ce projet, comme les autres, ne doit pas se réduire à un guichet où chacun vient chercher des financements sans s'intéresser à la construction de l'UT. A travers chaque appel à projets, on encourage les acteurs à aller chercher d'autres acteurs dans une dynamique plus élargie. En tant que membre de France Université il est frappé de voir que d'autres universités sont capables de parler d'une stratégie de leur collectif et nous, pour l'instant, nous n'y arrivons pas.

## **2. Lettre d'orientation budgétaire : point d'étape (info)**

*Lukas Rass-Masson (vice-président Ressources et Transition institutionnelle) – cf PWP présenté en séance*

**E. Rial-Sebbag** : cette proposition d'orientation est-ce qu'elle correspond à des sommes sonnantes et trébuchantes. Qu'est-ce qui est attendu ?

**L. Rass-Masson** : ce sont des budgets qui se trouvent dans les établissements. C'est cela qui va être valorisé ici. On raisonne par rapport à une vision consolidée de l'état des établissements et de l'UT. On va se rendre compte qu'une part significative des dépenses au niveau du site s'inscrit dans la stratégie collective de l'UT.

**O. Jankowiak-Gratton** : chaque établissement reste maître de son budget, la lettre vise à orienter. On cherche à mesurer comment la trajectoire collective se traduit dans les budgets des établissements. Certes il s'agit de sommes sonnantes et trébuchantes ; il s'agit de la part des dépenses des établissements qui sont mises au service des projets notamment dans leur volet RH.

**S. Laval** : on évoque le cas de la co-accréditation. C'est bien de s'emparer de ce chantier. On rencontre des difficultés et ce n'est pas évident de mener une formation co-accréditée. Il faut porter une attention à ce sujet car ces formations représentent des contraintes par rapport à l'organisation et l'UT a quelque chose à apporter.

**L. Rass-Masson** : la lettre d'orientation budgétaire va constituer un des moyens pour identifier les priorités et vérifier qu'elles vont être respectées et voir comment elles vont être traduites concrètement.

**M. Toplis** : on a plusieurs cas de figure : le cas de l'établissement qui donne de l'argent à l'UT pour réaliser une action, le cas de l'établissement qui mobilise son argent qu'il continue à gérer directement pour de l'inter-établissement, ou encore le cas d'un établissement qui investit sur une action contribuant à la dynamique du site.

<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> info				
--	--	--	--	--

### 3. Cotisation des établissements à l'UT

*Lukas Rass-Masson (vice-président Ressources Transition institutionnelle) – cf PWP présenté en séance*

Pas de remarques

*Vote : approuvez-vous les cotisations des établissements à l'UT pour 2023 ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

### 4. Primes des vice-président.e.s, du coordinateur scientifique TIRIS, du directeur scientifique ANITI et des porteurs de chaires ANITI

*Mike Toplis (président de l'UT) – cf PWP présenté en séance*

**Y. Salama** : la question qui se pose est celle de la prime à verser au vice-président Etudiant qui a lui aussi une charge importante de coordination inter-établissement et d'animation du parlement étudiant. On est surpris qu'il ne soit pas prévu même à titre expérimental une prime pour lui.

**R. Montazaud** : avec ses homologues étudiants, ils ont pu se réunir pour en discuter. En tant qu'étudiants, ils sont assez surpris de voir sur le document que le cas ne sera pas concerné et ils se sentent même presque humiliés en voyant que notre vice-président Etudiant n'est pas indemnisé. Il faut attribuer une prime à cette vice-présidence qui a une charge de travail assez conséquente, d'autant plus qu'il est étudiant à côté, et qu'il assume totalement. C'est le seul vice-président statutaire qui ne serait pas indemnisé. Il demande donc au nom de tous les étudiants siégeant au CA que le vice-président Etudiant puisse avoir une indemnité comme tous les autres vice-présidents.

**B. Ferrand** : il appuie cette demande d'autant que cet étudiant devra se déplacer dans la région et c'est un travail qui doit être rémunéré sinon nous y perdrons en représentativité.

**M. Toplis** : précise que les frais de déplacement sont pris en charge par l'UT bien évidemment.

**JL Rols** : pour le vice-président Etudiant il y a aussi les interactions avec le CROUS, le SIMPPS et d'autres structures et pas seulement avec le parlement étudiant ; cela relève de ses attributions.

**M. Toplis** : pour revenir sur la prime du vice-président Etudiant, ce point a été instruit au sein de la vice-présidence Formation avec les vice-présidents formation. C'est cette instance qui a fait cette proposition d'absence de prime du vice-président Etudiant. Il a compris qu'il y a différentes cultures par rapport à cette question et que dans beaucoup d'établissements il n'y a pas de primes pour le vice-président Etudiant. On n'est donc pas à rebours de ce qui se pratique par ailleurs. Il entend la remarque.

**R. Montazaud** : plus de la moitié des universités françaises versent une indemnité (environ 57%). La conférence nationale des vice-présidents Etudiant privilégie l'indemnisation du vice-président étudiant. Cela indique la place qu'on lui accorde dans la gouvernance et qu'on lui accorde une place aussi importante que les autres vice-présidents. Dans des établissements où ils ont peu de prime ils ont une place marginale. Veut-on un animateur de BDE ou un étudiant qui porte un projet et qu'on lui donne la parole ?

**M. Toplis** : propose de revenir vers la vice-présidence Formation en faisant état de tous ces arguments et de redemander une expertise avec une proposition d'un montant.

**S. Laval** il faudrait voter cette résolution pour lui donner un poids plus important.

**R. Montazaud** : il faut deux votes du conseil d'administration : un vote pour demander la réouverture du dossier et un vote pour dire si on est pour ou contre une attribution de prime au vice-président Etudiant.

**P. Piera** évoque l'Université de Nantes où le vice-président Etudiant reçoit une prime supérieure à 6 000 €.

**S. Laval** : qui décide de cette attribution ? C'est nous ?

**M. Toplis** : c'est ici, mais cela doit être réétudié avant de prendre une décision au prochain CA.

**P. Piera** : on peut voter aujourd'hui le principe de l'attribution d'une prime au vice-président Etudiant mais on retravaille sur le montant après instruction.

**R. Montazaud** : souligne que l'on va voter ce document qui écarte le vice-président Etudiant des primes et il ne peut pas voter cela.

**M. Toplis** : on peut dire que l'on précise que le cas du vice-président Etudiant fera l'objet d'un vote à part. Techniquement il n'est pas marqué vice-président Etudiant 0€ dans ce document.

**T. Alcouffe** : fait une proposition qui est reprise.

*Vote : approuvez-vous le principe de l'octroi d'une prime au vice-président Etudiant de l'UT dont le montant sera instruit par la vice-présidence Formation et proposée au prochain conseil d'administration pour validation.*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

**N. Davezac** : sur les autres primes un benchmark a été fait et M. Toplis a été clair pour dire que sur la place toulousaine le niveau indemnitaire est inférieur. Qu'est ce qui justifie qu'il y ait des primes supérieures à l'UT à celles pratiquées dans les autres établissements alors qu'elle ne gère pas de façon directe d'étudiants ou d'enseignant-chercheurs en nombre important ?

**E. Garnier** : elle précise qu'il faut distinguer deux cas dans son établissement, qui ne sont pas limpide dans le benchmark proposé: un cas où il y a décharge totale et un cas où il n'y a pas de décharge. Mais la personne dans le deuxième cas peut choisir soit de garder la prime en faisant son service en entier, soit de garder la moitié de la prime et de faire la moitié de son service.

**JL Rols** on a fait un benchmark local pour les vice-présidences des établissements, qui sont entre 5 000€ et 6 000€. Ils ont des décharges à 100% (c'est inscrit dans le code de l'éducation). A UT2J ils ont la possibilité

de décliner une partie des charges de services. A UT3 ils ont 3 500 € mais sont à 50%. Si on ramène au temps travaillé, les primes proposées sont le double des primes en établissement. Par ailleurs, les chargés de mission ont une prime qui correspond à 20% mais il n'y a pas de montant. Combien y'a-t-il de chargés de mission car on n'a pas encore de liste ? Quelle va être la source de financement de toutes ces primes.

**M. Toplis :** sur les chargés de mission l'idée est que ce n'est pas une prime mais une somme équivalente à 20 % de décharge. Si on convertit cela en euros, cela donne un plafond de 2 000€ globalement valorisé sous forme de décharge à l'établissement. Si la personne continue son enseignement c'est une prime dont le plafond est fixé à 2 000 €.

Sur la nature des chargés de mission : il demande aux vice-présidents d'indiquer ce dont ils ont besoin pour travailler dans le cadre de leur vice-présidence. Certains chargés de mission sont pris en charge par les projets (ex Universeh). On a prévu 10 chargés de mission sur l'ensemble des vice-présidences prises en charge par l'UT (équivalent d'un chargé de mission par vice-présidence).

Concernant les ressources : du temps de l'UFTMiP on avait un budget de l'ordre de 350 k€ dédié aux directeurs de département et des rôles d'encadrement dans l'UFTMiP. Le passage de 4 directeurs de département à 10 vice-présidents a engendré des modifications du mode de remboursement aux établissements. Nous avons fait une maquette en nous efforçant de rester à enveloppe constante. L'ancienne enveloppe mobilisée pour les cadres de l'UFTMiP, a été reconduite sur le montant. C'est cela qui permet de payer le remboursement des établissements pour la partie décharge, les primes des vice-présidents selon le tableau présenté aujourd'hui et les chargés de mission.

Dans ce benchmark qu'est ce qui justifie que l'UT offre des primes qui apparaissent surdimensionnées par rapport aux pratiques dans les établissements ? Quand on regarde le travail mené en tant que vice-président de l'UT, certes on n'a pas d'étudiants à gérer en direct comme un vice-président Formation classique. Par contre c'est un travail complexe d'aller-retour avec divers acteurs sur des périmètres très différents. Il cite l'exemple de C. Maranges qui mène un travail complexe d'allers retours avec les établissements et un nombre d'interlocuteurs impressionnant pour faciliter le travail. Il faut valoriser le travail fait par ces vice-présidents. On a du mal à trouver des personnes qui mouillent la chemise pour le collectif.

**JL Rols :** ce qui peut paraître contestable c'est qu'un vice-président ne soit pas déchargé à 100%. Par ailleurs, sur la question de savoir pourquoi c'est si bas ailleurs, chaque université a le droit de choisir son niveau de prime ce qui explique les différences.

**M. Toplis :** sur le pourcentage de décharge, parmi les personnes sollicitées plusieurs n'ont pas souhaité être déchargées à 100%.

**N. Davezac :** on ne veut pas que ce soit en dessous et on ne critique pas le travail mené. Mais pourquoi ce serait supérieur alors qu'on est en train de construire quelque chose. On va vers une GUR et là on remettra tout sur la table. Mais là on ne comprend pas pourquoi c'est au-dessus. Chez les autres qui sont un peu au-dessus, ce sont ceux qui ont des Idex que nous n'avons plus. On vient de demander une prime pour le vice-président Etudiant et donc si on reste à enveloppe constante il faut ne pas l'oublier et il va falloir devoir revoir à la baisse...

**P. Piera le RIPEC s'applique aux établissements.** On évoque des C1, C2 et C3 et des plafonds. A Sciences Po ils ont à des niveaux élevés par rapport au C2. Si on augmente cela peut constituer des cibles pour les autres établissements. Il faut voir la globalité de la ressource que l'on veut mettre en valeur et la ressource ce sont les RH, que ce soit un vice-président étudiant ou enseignant ou autre, il faut toujours viser au maximum de ce que l'on peut faire dans le cadre de l'enveloppe budgétaire. Cela ne lui paraît pas incohérent par rapport au maximum sur le C2. Auront ils le temps de travailler sur une C3 ? Il suppose qu'ils conservent en entier la C1. Le fait de partir d'une université ne leur permettra peut-être pas de bénéficier d'une C3.

**M. Toplis :** L'UT ne verserait que du C2. On n'est pas concerné par le C1 où ça se passe dans les établissements, ni par le C3. Il est intéressant de voir les plafonds. Nos vice-présidents pourraient prétendre

quasiment à 12 000€ et la loi autorise jusqu'à du 18 000 €. Vers où veut-on tirer le système ? Il prend exemple d'UT3 qui a revalorisé les contractuels, non pas par rapport à ce qui se faisait ailleurs mais par rapport à la logique de l'établissement. A la GUR de Marseille, le vice-président R est à 11000€. Ils ont 21 vice-présidents aussi ! Nous n'en sommes pas là.

**T. Alcouffe** : il faut garder en tête le rôle des vice-présidents qui arrivent avec une compétence en gérant une complexité qui dépasse la logique du nombre d'étudiants à gérer. Le coté inter-établissement / interministériel, etc... cela justifie du niveau de primes. Il n'est pas favorable pour reporter le vote car il est important de prendre position sur ce sujet.

**E. Rial Sebbag** : il y a une réelle complexité du poste de vice-président. Il y a une nécessité de bien justifier ces primes. Les montants ne sont pas non plus décalés par rapport à l'effort important. On est dans une relation où on reconnaît un travail, on le soutient et ça oblige ces vice-présidents à obtenir des résultats et à remplir leurs obligations vis à vis des institutions.

**S. Laval** : il faut valoriser le travail des personnels en représentation. C'est vrai des vice-présidents mais aussi des personnels en conseil d'administration ou autres représentations d'instance. D'une manière globale ce sont les universités toulousaines qui devraient plutôt se remettre à niveau. Elle n'est pas contre les montants proposés. Pour les décharges, il faut laisser le vice-président en décider s'il en souhaite ou pas.

**J. Méré** : la proposition faite a une cohérence. Au niveau de notre conseil d'administration, nous n'avons pas à discuter de chaque niveau de prime pour chaque personne. Il faut savoir avancer et à titre personnel il estime que la proposition faite est cohérente par rapport au site et sur ce qui se fait ailleurs.

*Vote : approuvez-vous les primes des vice-président.e.s et du coordinateur scientifique TIRIS de l'UT ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 4	Abs : 0	Pour : 33
Adopté				

#### Concernant les primes ANITI

**P. Piera** : à l'époque d'ANITI 1, on avait voté « non » pour une prime à 20 000 €, et on revient à des choses raisonnables. L'idée est d'aider aussi les personnels qui accompagnent ce travail d'ANITI. C'est bien de prendre de l'argent d'un projet pour les primes et cela permettrait de soulager le régime indemnitaire de l'établissement.

**M. Toplis** précise que le CSA n'a pas voté contre mais ils se sont considérés incompetents pour donner un avis sur la question.

*Vote : approuvez-vous les primes du directeur scientifique, des titulaires d'une chaire Advanced, des titulaires d'une chaire Starting, et des co-chaires d'une chaire ANITI qui seront applicables à partir de 2024 sous réserve que l'UT soit lauréate de l'appel à projets Cluster IA ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 3	Pour : 34
Adopté				

#### 5. Rapport de l'observatoire des docteurs 2022

*Catherine Colin (dir. de l'EDT) – cf PWP présenté en séance*

**JL Rols** : remercie pour ce travail conséquent d'autant qu'il y a beaucoup de docteurs dans des disciplines variées. Il demande à ce que cela soit diffusé auprès des tous les enseignants chercheurs et chercheurs. C'est certes accessible mais cela n'arrive pas à leur boîte mail.

**M. Toplis** : il y a énormément de choses réalisées intéressantes et utiles. Parfois le terrain n'est pas forcément informé.

**C. Colin** : tous les documents sont sur le site de l'EDT, il faut donc informer les Enseignants et Chercheurs pour qu'ils aillent consulter ce site qui contient beaucoup de choses

*Vote : Approuvez-vous le rapport de l'observatoire des docteurs de l'UT de 2022 ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NNPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

### 6.1 Nouvelle maquette pédagogique du DU Etudiant entrepreneur

*Christophe Leyronas (CM entrepreneuriat étudiant)*

Pas de PWP diffusé

Demande de valider la modification des modalités de contrôle qui permettent de valider ce diplôme.

**A. Crais** : elle n'a rien vu sur les étudiants boursiers.

**C. Leyronas** : il n'y a pas de prise en compte des étudiants boursiers.

**A. Crais** : elle a relu le syllabus et voulait savoir comment ils prenaient en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans les compétences au-delà d'une ligne dans le syllabus.

**C. Leyronas** : il y a un référentiel des compétences qui a été mis en place par le ministère il y a deux ans, mais il n'y a pas directement d'éléments liés à cette partie-là. 6000 étudiants suivent et plus de 60% des étudiants travaillent où veulent pousser des projets ayant une dimension environnementale ou sociale. On l'intègre mais c'est le référentiel qui est posé par le ministère qui a été défini au niveau national le Prix Pépite avec un prix axé sur l'environnement et le social.

**M. Toplis** : on a évoqué le PUI. Il y a une grande place accordée au parcours étudiant dans le système de validation et Pépite écrivain trouve sa place dans l'écosystème valorisation. Hier nous étions sur Cahors et sur le vote du schéma local et ce sujet a été mis en avant.

*Vote : Approuvez-vous la nouvelle maquette pédagogique du DU étudiant entrepreneur ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NNPV : 0	Contre : 0	Abs : 1	Pour : 36
Adopté				

### 6.2 Prix Pépite 2023 (lauréats et nouvelles modalités d'attribution des prix numéraires) (info)

*Christophe Leyronas (CM entrepreneuriat étudiant)*

**JL Rols** : tout à l'heure on parlait du PUI. Il salue la continuité dans le temps de ces actions. Il a assisté à la remise des prix et il a trouvé intéressant de voir ces jeunes s'épanouir sur les projets. Evoque un des projets qui a été accompagné par le catalyseur de Paul Sabatier.

<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> info				
--	--	--	--	--

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

### 7. Lettre d'orientation budgétaire de l'établissement pour le budget 2024

*Odile Jankowiak-Gratton (DGS) et Aude Archambault (resp. du SAF) – cf PWP présenté en séance*

**JL Rols** : il y a une attente de projection au-delà sur les actions de TIRIS. Le passage sur la GUR où là ce sont des intentions sans traduction sur le budget on ne comprend pas ce que cela fait là. Au sujet du logiciel de Rennes, signale qu'UT3 travaille avec et c'est un bon outil.

**M. Toplis** : sur le passage GUR c'était important de l'évoquer même si tout reste à définir.

*Vote : Approuvez-vous la lettre d'orientation budgétaire de l'UT pour le budget 2024 ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

## 8. Approbation du plafond de fongibilité asymétrique de l'UT

*Aude Archambault (resp. du SAF) – cf PWP présenté en séance*

**JL Rols** : il y a eu depuis juillet 2023 des revalorisations en RH. Y a-t-il eu des revirements de fonctionnement vers les RH, y a-t-il eu des problèmes par rapport à cela ? Est-ce que la dérogation est uniquement sur le budget principal de l'UT et que cela ne concerna pas les budgets annexes ?

**A. Archambault** : non nous n'avons pas touché à l'enveloppe des personnels. Jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu à utiliser la fongibilité. C'est une manipulation qui va profiter aux SACD en fin d'année.

**P. Piera** : quand on vote le BI on vote un maximum sur la masse salariale, revu au BR. En fin d'année on peut toujours utiliser cette masse salariale au niveau du maximum ? Par rapport au vote des primes il faut avoir assez de masse salariale disponible.

**O. Jankowiak-Gratton** : c'est uniquement une fois que toutes les dépenses prévues ont été honorées que l'on s'autorise cette fongibilité.

**P. Piera** : quand on vote une masse salariale cela doit être dédié en priorité à la masse salariale. Il ne faut pas se limiter en disant que l'on va récupérer de cette masse salariale pour du fonctionnement ou de l'investissement. L'investissement on peut aller le chercher dans les fonds de réserve.

**O. Jankowiak-Gratton** : on a du mal à recruter et de ce fait on a des décalages de recrutement et de la masse salariale disponible

*Vote : Approuvez la reconduction du plafond de la fongibilité asymétrique de l'UT à 1 % du montant de la masse salariale de l'établissement pour un an*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

## 9. Désignation du Directeur du SIE SGE

*Odile Jankowiak-Gratton (DGS) - cf PWP présenté en séance*

Pas de remarque

*Vote : Approuvez-vous la désignation de Monsieur Arnaud DOREMIEUX au poste de directeur du Service Inter Etablissements Service de Gestion et d'Exploitation (SIE SGE) ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 37
Adopté à l'unanimité				

Arnaud Doremieux est désigné directeur du Service Inter Etablissements Service de Gestion et d'Exploitation (SIE SGE) à partir du 13 octobre 2023.

## 10. Avenant au contrat de financement de la BEI

*Arnaud Doremieux (dir. du SPMG)*

Pas de remarques

*Vote : Approuvez-vous l'avenant au contrat de financement de la BEI ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info		NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité					

## TARIFICATIONS ET COTISATIONS

### 11. Rectification des tarifs des services Pad'Occ

*Aude Archambault (resp. du SAF) – cf PWP présenté en séance*

Pas de remarques

*Vote : Approuvez-vous la rectification des tarifs des services Pad'Occ ?*

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

### 12. Cotisation annuelle CVEC du SIMPPS

*Lucie Desjours (dir.adj. SIMPPS) – cf PWP présenté en séance*

**B. Ferrand** : personne n'ira dire que le SIMPPS est une institution inutile : c'est incontournable. Il souhaite savoir quel est le pourcentage des interventions sur Toulouse par rapport à celles dans les VUE. Par ailleurs il constate que toutes les villes sont citées sauf Rodez.

**L. Desjours** : si, elle apparaît sur la carte. Sur Rodez on maintient des temps actuels.

**B. Ferrand** : il rappelle que Rodez n'a pas de CROUS. Heureusement qu'il y a l'AFEV qui se substitue et qui fait du bon travail. S'il y avait une priorité ce devrait être sur Rodez et il précise que là il s'exprime en étant le représentant de l'ensemble des VUE.

**L. Desjours** : Rodez était plutôt bien dotée par rapport à d'autres VUE et ici on présente un rééquilibrage pour ces dernières. Concernant les pourcentages, l'an dernier, le taux de consultation par étudiant était supérieur à celui de Toulouse.

**C. Maranges** : on a reçu un budget au titre des SSE. Il salue le travail mené par le SIMPPS pour remettre à plat les choses. Il a été dit qu'il fallait revaloriser les salaires notamment des médecins libéraux. Le choix du SIMPPS est que l'on rehausse le salaire des médecins mais pas à la hauteur qui était prévu pour pouvoir augmenter les salaires et pouvoir recruter des psy. Il voulait saluer ce travail là qui a permis d'augmenter la qualité de service du SIMPPS.

**JL Rols** rappelle qu'il s'agit ici d'une reconduction du montant de l'année dernière mais que les établissements ont fait un effort important l'an dernier en augmentant la cotisation de 8,50€ à 11,28€.

**E. Kask** se réjouit de ce renfort des psy notamment sur les villes universitaires d'équilibre. Il est vrai qu'ils avaient un accès très difficile à ces services-là. Le budget SIMPPS augmente ?

L. Desjours : oui, les cotisations des établissements restent la même, mais l'enveloppe de l'Etat augmente.

Vote : Approuvez-vous la cotisation annuelle des établissements pour le SIMPPS ?

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

### 13. Actualisation des forfaits de formation du SiUP

*Claude Maranges (vice-président Formation) – cf PWP présenté en séance*

Pas de remarques

Vote : Approuvez-vous l'actualisation des forfaits de formation du SiUP ?

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

### 14. Liste des conventions et marchés de l'UT en cours (info)

*Colomba Dussart (resp. du SAJ)*

Précise que cette année nous connaissons une forte augmentation du nombre de marchés et de conventions à traiter puisqu'en septembre nous avons atteint le nombre d'actes traités fin 2022 ! Ceci traduit donc une activité intense de nos services et des projets dont nous sommes lauréats.

<input type="checkbox"/> Vote <input checked="" type="checkbox"/> info				
--	--	--	--	--

### PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UT : 8 DECEMBRE 2023

Nous attirons votre attention sur le fait que ce Conseil d'Administration votera le budget initial de l'UT 2024, et nécessite le quorum physique

\*-\*-\*-\*-\*

Toulouse, le 8 décembre 2023

Le Président de l'Université de  
Toulouse



Michael TOPLIS